



Louis-Pascal LEBARGY
Maire

Envoyé en préfecture le 10/09/2025
Reçu en préfecture le 10/09/2025
Publié le 11/09/25
ID : 059-215900523-20250909-2025D0909034-AU

DECISION DU MAIRE N°34/2025

Objet : Marché passé en procédure adaptée
Maintenance préventive et corrective des appareils de restauration – 2025M25.05

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 31 octobre 2020 et du 16 novembre 2022, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

Considérant les résultats de la mise en concurrence pour le marché public repris en objet,

DECIDE

Article 1 : L'attribution du marché à SAS HDC – 8 rue des bonnetiers – 59 150 WATTRELOS

Article 2 : Le marché est conclu avec un montant maximum annuel de 15 000 € HT. Les prix du marché sont définis dans le bordereau de prix unitaires.

Article 3 : Le marché prend effet à compter du 01 octobre 2025 pour une durée d'un an et sera reconduit tacitement pour trois périodes d'un an sauf dénonciation contraire avant la date anniversaire.

Article 4 : Cette décision est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Bauvin, le 09 septembre 2025

Le Maire,

Louis Pascal LEBARGY

